



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

Montréal, le 3 novembre 2015

**Aux locataires des habitations D'Iberville, Delorimier et de Maisonneuve**  
1580, 1590, 1601, 1605, 1609, 1615 et 1640, rue Poupart

## Travaux pour améliorer la performance de la toiture

### En bref...

#### Investissements

Plus de 312 000 \$

#### Calendrier

Du début de novembre 2015  
à la mi-janvier 2016

#### Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h

#### Entrepreneur

Couvertures Lachenaie inc.



Les travaux doivent être réalisés par beau temps. Leur durée pourrait donc varier.

Les travaux permettront de protéger votre immeuble contre les infiltrations d'eau et les intempéries. L'ajout d'une membrane blanche contribue à la lutte aux îlots de chaleur urbains et permet aussi de garder une température plus adéquate dans le comble pendant l'été.

- Les toitures seront refaites.
- Une membrane élastomère blanche complètera la réfection du toit.
- Des trappes d'accès au toit seront ajoutées dans les immeubles qui n'en possèdent pas. Elles seront remplacées dans les immeubles du 1601 au 1615, rue Poupart.
- L'isolation à l'intérieur de la toiture (comble) sera remplacée.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit, poussière,
- odeur de goudron et gaz,
- présence des ouvriers et d'équipements.

***Merci pour votre patience et votre collaboration!***

## À vous d'agir – Rôle du locataire

Les **locataires du dernier étage** de l'immeuble sont invités :

1. À enlever leurs biens personnels sur le balcon.
2. À ne pas utiliser le balcon quand les ouvriers travaillent sur le toit. De petits débris et de la poussière pourraient y tomber.

Les locataires qui possèdent une **antenne satellite** sur le toit devront la retirer avant le début des travaux. Un avis sera distribué lorsqu'ils pourront la réinstaller sur les nouveaux socles prévus à cette fin sur le toit. L'Office remboursera les frais de rebranchement de votre fournisseur sur présentation de la facture acquittée.

### Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Véronique Levesque-Arguin**, votre agente de liaison, en composant le **514 868-3265**.

### PRÉVENTION SUR LE CHANTIER

Pour la durée des travaux, un conteneur à déchets sera installé à proximité de l'immeuble. Il ne devrait pas toutefois en gêner l'accès. Ce conteneur est réservé à l'usage de l'entrepreneur et est destiné uniquement aux déchets industriels. **Veillez donc ne pas y déposer vos déchets.**

Pour prévenir les accidents, assurez-vous de vous tenir loin du chantier et des équipements de l'entrepreneur. **Respectez les périmètres de sécurité délimités par des rubans jaunes, des bornes ou des clôtures.**



### LA LUTTE AUX ÎLOTS DE CHALEUR



*C'est naturel*

En septembre 2008, l'Office municipal d'habitation de Montréal s'est doté d'une politique de développement durable et réalise depuis des interventions de lutte aux îlots de chaleur sur plusieurs de ses habitations. Aux endroits déterminés, l'OMHM planifie, pour les prochaines années, des rénovations qui intègrent diverses techniques comme la création de zones d'ombrage, l'installation de toitures blanches et plus encore.

Ainsi, la nouvelle toiture de votre immeuble sera recouverte d'une membrane élastomère blanche qui réfléchit les rayons du soleil, ce qui a pour effet de diminuer la quantité de chaleur emmagasinée dans le bâtiment. Il s'agit là d'une solution de rechange intéressante aux toitures traditionnelles.

# Préparez-vous pour les travaux

## À vous d'agir — Rôle du locataire

### Vous possédez une antenne satellite ?

Dès maintenant, vous devez :

- ▶ **Faire déplacer votre antenne sur le support prévu à cet effet.**
- ▶ Ce support se trouve sur la toiture de votre immeuble.
- ▶ L'installation doit être faite par la compagnie qui vous fournit l'antenne et le service de câblodistribution.



### Les étapes à suivre :

1. **Prenez rendez-vous** avec votre compagnie de câblodistribution.
2. **Avisez le centre d'appels** de l'Office de la visite du technicien au moins **24 heures à l'avance**.  
Composez le **514 872-OMHM (6646)**.
3. **Lorsque le technicien sera sur place, appelez le centre d'appels pour les prévenir.**  
Un employé de l'Office se déplacera pour lui permettre d'avoir accès à la toiture.
4. Faites-vous **rembourser les frais d'installation** en communiquant avec **Véronique Levesque-Arguin**, votre agente de liaison : **514 872-9544**. Ayez votre facture en main.

**Votre antenne n'a pas été déplacée avant le début des travaux ? Elle sera débranchée et retirée.**

